

Arrêté n°2024-152

Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2024

Le Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 10/01/2022,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	CALAFIORE Anne-Marie	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Panzoult, le 3 mai 2024 Le Président, Monsieur Christian PIMBERT

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne 14 Route de Chinon 37220 PANZOULT

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.